



«Judiciarisation de l'école»

Point de vue du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF) de l'Etat de Fribourg

Pas de «judiciarisation» de l'école constatée dans le canton de Fribourg

- La thématique de la présente conférence ne constitue pas une réalité dans le canton de Fribourg.
- Regard d'une conseillère juridique en fonction depuis 28 ans.

Interventions quérulentes (sans implications juridiques) auprès du corps enseignant et des autorités scolaires



<https://www.chroniquedisney.fr>

Quelles sont les possibles raisons des interventions quérulentes ?

- Croyance fausse que la démocratie implique un relativisme total.
- Pression sociale pour «réussir sa vie» impactant les élèves et leurs parents.
- Croyance fausse que la pression mise sur les autorités et l'incitation à la compétition peuvent engendrer des améliorations.

- Confondre pouvoir et autorité.
- Confondre le devoir de transparence avec le fait de tout communiquer vers l'extérieur.
- Individualisme.

Ce que fait le service en cas de conflit entre les parents et l'école :

- Tenter de résoudre le problème sans faire appel à la justice.
- Soutenir et rassurer la collaboratrice ou le collaborateur «incriminé.e».

- Aide juridique possible si aucune faute grave n'a été commise.
- Si faute grave, mesures administratives en proportion de la situation.
- Concept qualité invitant les cadres et collaborateurs-trices à se remettre en question avec humanité.

JE NE PARLERAI QU'EN
PRÉSENCE DE MON

AVOCAT



Quelques exemples

Questions / Discussion

Source: <https://www.amazon.fr>